



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II AUX PARTICIPANTS AU II CONGRÈS INTERNATIONAL SUR L'EXTERMINATION PAR LA MISÈRE ET PAR LA FAIM* Jeudi 13 février 1986

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

1. C'est avec plaisir que je vous accueille ici et que je vous salue. Avant même de commencer les travaux de votre deuxième Colloque international sur les thèmes de l'extermination par la misère et par la faim et de l'affirmation du droit à la vie et du droit à la liberté, vous me faites l'honneur de votre visite. Je vous en suis très reconnaissant. Parmi les participants de cette Assemblée hautement représentative, que je saluerai chacun personnellement à la fin de cette audience, je remercie particulièrement votre interprète des paroles chaleureuses qu'il vient de m'adresser. J'y suis d'autant plus sensible que je vois dans votre démarche un hommage à l'œuvre du Saint-Siège et de toute l'Eglise catholique pour la promotion de la vie humaine.

2. L'Eglise ne peut pas ne pas regarder d'un œil favorable toute initiative qui concourt à informer et à former l'opinion publique, en faisant prendre conscience de la responsabilité commune en face du problème du sous-développement et de la faim dans le monde, de manière à avoir aussi une influence auprès des Etats et des Organisations internationales en vue de susciter de leur part un engagement plus efficace et plus coordonné dans la lutte contre ces fléaux de l'humanité. Votre Colloque offre une occasion particulière de rencontre entre d'éminentes personnalités du monde entier, représentant les divers secteurs de la politique, de la vie internationale, de la science et de l'économie. Grâce à la confrontation de vos diverses expériences, vous voulez ainsi élaborer des propositions déterminantes, de façon plus précise, des objectifs et des moyens d'action susceptibles de favoriser le développement intégral de tout être humain et de tout peuple.

3. L'ampleur et l'urgence des problèmes requièrent en effet que soient adoptées sans tarder des mesures réalistes, permettant d'affronter concrètement et de façon responsable la situation terrible et pressante de la sous-alimentation et de la mortalité par la faim. De telles situations ne peuvent pas être surmontées par des initiatives épisodiques, mais par une action progressive et constante, réalisée dans chacun des pays et tendant à leur auto-développement, dans le cadre de la coresponsabilité de toutes les nations du monde. De tels choix présupposent que l'on se place – comme vous le faites – dans la perspective des valeurs morales, notamment le droit à la vie, le droit aux libertés fondamentales, à la croissance et à la promotion intégrale de chaque personne humaine; et, par conséquent, le droit de chacun des membres de la communauté humaine et le droit de chaque peuple de disposer des moyens nécessaires pour une vie digne de l'homme. Chaque nation peut considérer comme une exigence primordiale de disposer de toutes les conditions essentielles permettant un processus global de croissance, celles-ci étant réparties équitablement de manière à garantir la vie, la liberté et l'épanouissement de tous les membres de la communauté nationale. Lorsque l'on veut lutter de manière concrète contre la misère et la faim, on ne peut donc se

limiter à distribuer au moment opportun les aides nécessaires, ni à préparer des mesures visant à augmenter de façon adéquate la production. Il faut un engagement organique et de longue haleine qui affecte profondément les rapports entre les pays dont le degré de développement est différent. Il s'agit de rectifier jusque dans leurs fondements les situations de déséquilibre, qui existent de façon plus aiguë dans certaines zones du monde, entre populations et ressources. En somme, disons qu'il importe d'agir sur les causes, identifiées dans leur diversité, selon leur genre et leur ampleur.⁴ C'est pourquoi il est important de mettre en valeur – comme cela se fait très justement dans votre Colloque – l'apport qui vient de l'expérience d'hommes de gouvernement ou de personnes engagées dans les activités des Organisations internationales, aussi bien au niveau mondial que régional. Une telle contribution apparaît indispensable, d'abord pour avoir une documentation, avec des éléments précis, sur les situations et les ressources; et aussi pour être en mesure de préparer des projets et des programmes valables. Il est nécessaire en effet que, sur le plan international et au niveau des décisions gouvernementales, on parvienne à des options opérationnelles précises, répondant à des besoins effectifs et tenant compte des possibilités concrètes de réalisation. Les contributions qui proviennent des initiatives de solidarité, nombreuses et généreuses, semblent bien aller en s'intensifiant; mais, en même temps, les diverses initiatives doivent être coordonnées et rendues plus efficaces, car il faut éviter tout double emploi ou toute dispersion, et il faut aussi les harmoniser avec les orientations et les choix d'une vraie politique de coopération au développement.⁵ En définitive, la question est bien celle-ci: faire que tous les pays se sentent concernés de façon responsable et effective, les plus prospères devant prendre conscience de leur devoir de contribuer au progrès des pays moins bien pourvus, dans une mesure proportionnée à leur plus grandes possibilités. En tenant compte des exigences de la liberté et de la dignité de chaque peuple, une authentique coopération au développement se réalise concrètement dans des programmes établis en accord avec les pays bénéficiaires, selon des modèles correspondant à leur culture, et mis en œuvre dans le respect des rythmes et des possibilités locales, de manière à obtenir, dans toute la mesure du possible, la collaboration active de l'ensemble de la population. Il s'agit, en un mot, de travailler ensemble pour le bien effectif des populations qui se trouvent dans des conditions de sous-développement, en cherchant à faire converger les initiatives publiques et privées, nationales et internationales, toutes animées d'un esprit sincère de solidarité. Il s'agit de dépasser les intérêts égoïstes des personnes et des groupes particuliers ou des entreprises particulières, comme d'ailleurs les préoccupations nationales intéressées qui se cachent parfois derrière les initiatives des Gouvernements, spécialement dans les opérations bilatérales.⁶ Il faut enfin rappeler qu'un tel renouveau de l'orientation de la politique intérieure et internationale suppose un profond renouvellement des consciences, soit sur un plan général, au niveau de l'opinion publique, soit, de façon spéciale, chez les responsables appelés à prendre les décisions effectives et à les mettre en œuvre. Il est nécessaire de modifier les mentalités et les comportements qui contredisent les critères de justice dans la solidarité envers le prochain. Il est urgent d'arriver à dépasser l'installation dans une vie facile de surabondance; les habitudes de consommation superflues ou même dangereuses; les gaspillages dans des entreprises de caractère général et de prestige éphémère. Il faut surmonter les causes des tensions internes et internationales, la logique perverse des divisions, la volonté de puissance, qui se traduisent entre autres par des activités dispendieuses d'armements, car tout cela compromet le processus de développement de certains pays – parfois à peine commence – et conditionne de manière négative le soutien des pays plus avancés. Il faut enfin travailler, avec lucidité et courage, à instaurer un nouvel ordre économique international.⁷ Mais le profond changement que je viens d'évoquer demeurera stérile, s'il ne se fonde sur un respect plénier, un respect convaincu, de la dignité de l'homme, de tout homme. Précisément, dans le programme de vos travaux, vous avez établi un lien étroit entre la lutte contre la misère et contre la faim et l'affirmation du droit à la vie et du droit à la liberté. Au cours de mon récent voyage pastoral en Inde, en recentrant à Madras les responsables des religions traditionnelles, j'ai exprimé la même conviction: "L'abolition de conditions de vie inhumaines est une authentique

victoire spirituelle, parce qu'elle donne à l'homme liberté et dignité". La promotion de la dignité et de la liberté de l'homme, qui sont des valeurs nettement évangéliques, est une dimension essentielle de la mission de l'Église. L'homme est en effet "la première route et la route fondamentale de l'Église, route tracée par le Christ lui-même". C'est pourquoi l'Église ne se limite pas à la proclamation abstraite de telles valeurs, mais elle se préoccupe de rejoindre l'homme dans la réalité concrète de ses besoins et de ses souffrances, de ses angoisses et de ses espérances. Ainsi, elle ne cesse de défendre de toutes ses forces la vie humaine, qui vient de Dieu. Permettez-moi de noter, avec peine, que, en face d'une sensibilité très vive et quasi sacrosainte devant les attentats à la vie qui sont le fait de la faim, de la guerre, du terrorisme, on ne trouve pas une sensibilité semblable devant l'attentat qui constitue l'avortement, qui pourtant fauche d'innombrables vies innocentes. En rappelant, par ailleurs, que le Christ s'est identifié avec celui qui souffre de la faim, de la soif, de la nudité et de toutes sortes de privations, l'Église se préoccupe de tous les hommes qui se débattent dans la misère et dans le sous-développement. Là, elle se trouve elle-même en première ligne, elle montre à tout homme de bonne volonté l'urgence de lutter contre de telles conditions inhumaines, dans un engagement de justice qui est le fruit de l'amour fraternel. Et l'Église ne peut s'empêcher d'être préoccupée par une autre faim: la "faim de liberté" d'hommes et de peuples opprimés pour des raisons politiques, idéologiques et raciales. La liberté est le propre de l'homme en tant que fils de Dieu; c'est un bien qui appartient à l'intimité inviolable de la personne et qui ne peut être foulé aux pieds sans que la personne ne soit, en un certain sens, intérieurement mise à mort. Telle est la contribution spécifique de la mission spirituelle et religieuse de l'Église: elle est résolue à l'offrir à tous ceux qui œuvrent, aux divers niveaux de compétence et d'initiative, pour les grandes causes de l'homme qui constituent l'objet de votre Colloque. C'est dans cet esprit que je désire vous assurer de mon intérêt, de mes encouragements, de mes vœux cordiaux pour vos travaux. Et j'invoque sur vos personnes et sur votre entreprise de solidarité humaine les bénédictions du Très-

Haut.

**Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. IX, 1 p. 457-462. L'Osservatore Romano 14.2. 1986 p.5. L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n. 8 pp. 1, 4. La Documentation Catholique n.1916 p.388-390. © Copyright 1986 - Libreria Editrice Vaticana*